

n'est pas venu ; il faut encore l'allaiter malgré les secours qu'elle va puiser à des sources étrangères, c'est-à-dire, malgré les progrès de la science et de la raison, et lui montrer son véritable guide, son plus puissant soutien, dans le doigt de Dieu qui, comme une mère tendre, mais ferme et éclairée, ne lui retirera pas son sein avant l'heure marquée par les lois de la nature.

Enfin, le Christ arrive pour accomplir la loi. « *Ne pensez pas, dit-il, que je sois venu abolir la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir* (1). » Jésus accomplit la loi en remplaçant le dogme du monothéisme, c'est-à-dire de l'unité divine simple, par celui de la Sainte-Trinité ou unité divine composée, et en nous révélant les lois morales de la solidarité, de l'égalité et de la fraternité universelles. Il parle aux hommes de justice et de liberté. Sa parole, son caractère sont imprégnés d'une bonté divine, d'une douceur angélique ; sa vie et sa mort sont un sacrifice absolu à l'esprit de paix et de charité. En un mot, sa loi est une loi d'amour.

La rédemption chrétienne et la religion qui en émane marquent la première émancipation de l'enfant lorsqu'il vient d'être sevré et qu'il n'est plus étroitement lié pour son existence à celle de sa mère. C'est là que cesse la nécessité absolue des fonctions maternelles, et, à ne les considérer que sous le rapport de sa conservation, l'enfant peut dès lors s'en passer sans périr. Mais cette séparation, qui d'ailleurs lui serait nuisible, n'est plus à craindre. L'enfant a déjà contracté avec sa mère l'habitude de certains rapports affectifs qui lui font désirer sa présence et chercher ses caresses ; l'enfant connaît et aime sa mère, il ne voudra plus la quitter, et le lien qui doit désormais les unir ne perdra rien de sa force en prenant un

(1) S. Matt. v. 17.